

# Réunion du Conseil municipal de Strasbourg

du lundi 04 novembre 2024 à 10 heures

en salle des Conseils du Centre administratif

Convoqué par courrier en date du 29 octobre 2024

## Compte-rendu sommaire

**Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg**  
(a donné procuration à Syamak AGHA BABAEI pour le point 25)

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Syamak AGHA BABAEI, Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN (a donné procuration à Anne-Marie JEAN en début séance jusqu'au point 3 inclus), Alexandre FELTZ (présent pendant la lecture de l'ordre du jour ; a donné procuration à Marc HOFFSESS à compter du point 1), Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI (a donné procuration à Syamak AGHA BABAEI à compter du point 45), Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE, Salah KOUSSA, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Marina LAFAY.

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Adrien ARBEIT (a donné procuration à Anne MISTLER à compter du point 37), Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU, Christian BRASSAC, Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI, Antoine DUBOIS (a donné procuration à Salem DRICI pour les points 48 et 49), Sophie DUPRESSOIR, Céline GEISSMANN, Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD (a donné procuration à Antoine DUBOIS du point 10 au point 20 inclus), Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN (a donné procuration à Joël STEFFEN à compter du point 47), Alain JUND, Hamid LOUBARDI, Dominique MASTELLI, Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Jamila MAYIMA, Isabelle MEYER, Germain MIGNOT, Carmen PAOLONE (arrivée en salle à la fin de la lecture de l'ordre du jour), Sophie PARISOT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Gabrielle ROSNER-BLOCH (arrivée en salle lors de l'examen du point 1 ; a donné procuration à Isabelle MEYER à compter du point 25), Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN.

Etaient absent·es et excusé·es :

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Abdelkarim RAMDANE (a donné procuration à Lucette TISSERAND), Carole ZIELINSKI (a donné procuration à Floriane VARIERAS).

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Aurélien BONNAREL (a donné procuration à Joris CASTIGLIONE), Jonathan HERRY (a donné procuration à Alain JUND), Christel KOHLER (a donné procuration à Nicolas MATT), Aurélie KOSMAN (a donné procuration à Sophie DUPRESSOIR), Pascal MANGIN (a donné procuration à Jean-Philippe MAURER), Antoine NEUMANN (a donné procuration à Véronique BERTHOLLE), Serge OEHLER, Soraya OULDI, Hervé POLESI (a donné procuration à Benjamin SOULET), Françoise SCHAETZEL (a donné procuration à Marie-Dominique DREYSSE), Elsa SCHALCK (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER), Patrice SCHOEPFF (a donné procuration à Salah KOUSSA), Caroline ZORN (a donné procuration à Carmen PAOLONE).

**Secrétaire de séance : Mme Floriane VARIERAS**

Au vu de l'appel nominal effectué par Mme Floriane VARIERAS, le quorum est atteint.

Service des assemblées

Secrétariat général

Les points 2, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 39, 40, 41, 43 et 44 ont été adoptés en début de séance lors de lecture de l'ordre du jour

Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération et communications retenus par un ou plusieurs membres du Conseil : il s'agit des points 1, 3, 4, 7, 10, 13, 14, 15, 20, 25, 36, 37, 42 et 45.

2 résolutions, 3 motions, 10 questions orales et 1 question d'actualité ont été rajoutées à l'ordre du jour. Ces textes additionnels ont été examinés après les points inscrits initialement à l'ordre du jour.

La séance a été présidée par Mme Jeanne BARSEGHIAN sauf pour les points 25 et 36 : pendant ces points elle a cédé la présidence à Syamak AGHA BABAEI.

Une suspension de séance d'une minute a eu lieu à 16h55.

L'intégralité des délibérations et autres actes adoptés le 04 novembre 2024, ainsi que leurs annexes, sont consultables à compter du 08 novembre 2024 dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 au Centre administratif – 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, ainsi que sur le site internet de la collectivité ([www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu))

..

## 1 Décision modificative n°1 de la ville de Strasbourg et modification des autorisations de programme.

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

arrête

par chapitre la décision modificative 2024 n°1 du budget principal de la Ville tel que figurant au document budgétaire ci-joint en annexe, aux sommes suivantes :

### I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	3 484 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 000 000,00 €
014	Atténuation de produits	272 752,00 €
023	Virement à la section d'investissement (dépenses)	-500 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-3 000 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	801 468,21 €
66	Charges financières	-800 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	41 279,79 €
		<b>3 300 000,00 €</b>

#### Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-23 000,00 €
73	Impôts et taxes	-175 536,00 €
731	Fiscalité locale	-124 560,00 €
74	Dotations et participations	1 616 314,00 €
75	Autres produits de gestion courante	894 460,85 €
76	Produits financiers	66 560,00 €
77	Produits spécifiques	765 347,12 €

78	Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	280 414,03 €
		<b>3 300 000,00 €</b>

## **II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

### 1. CREDITS DE PAIEMENT

#### **Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
041	Opérations patrimoniales	198 305,00 €
13	Subventions d'investissement	-933,15 €
20	Immobilisations incorporelles	-255 200,00 €
204	Subventions d'équipements versées	-265 900,00 €
21	Immobilisations corporelles	730 989,79 €
23	Immobilisations en cours	-2 307 261,64 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	10 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	-10 000,00 €
		<b>-1 900 000,00 €</b>

#### **Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
021	Virement de la section de fonctionnement (Recettes)	-500 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-3 000 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	198 305,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	719 967,00 €
13	Subventions d'investissement	339 384,38 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-8 326,40 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	350 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	670,02 €
		<b>-1 900 000,00 €</b>

## 2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dépenses 1 470 499 118,09 €

Recettes 181 463 007,90 €

approuve

a) l'intégration des frais d'études suivantes :

Débit		Crédit	
2313 – immobilisations en cours – constructions	48 306€	2031 – Frais d'études	48 306€

b) les opérations d'ordre budgétaires suivantes :

Budget	Libellé de la provision	Nature	Augmentation	Reprise	Motif
Augmentation et reprise de provision :					
Budget principal	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	6817	41 279,79€		Ajustement annuel 4911
Budget principal	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	7815		253 189,45 €	Solde provision pour les contrats d'assurance
Budget principal	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	7815		18 000 €	Ajustement annuel fondation Trubner
Budget principal	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	7817		9 224,56€	Ajustement annuel 4961

informe

que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/xlGhLDIz.k5555LO7>

**Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 15 voix – Abstention : 0 voix**  
(détails en annexe)

**2 Décision modificative n°1 de l'Œuvre Notre-Dame.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

arrête

par chapitre la décision modificative 2024 n°1 du budget de l'Œuvre Notre-Dame (OND) tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :

**I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT****Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	-3 453,79 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	953,79 €
		<u>0,00 €</u>

**II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	-2 500,00 €
		<u>0,00 €</u>

approuve

les opérations budgétaires suivantes :

Budget	Libellé de la provision	Nature	Augmentation	Reprise	Motif
Augmentation et reprise de provision :					
Budget OND	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	7817		953,79€	Ajustement annuel 4911

informe

que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :

[https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/HIGGLI08.vkkkk3\\_K](https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/HIGGLI08.vkkkk3_K)

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

### **3 Signature du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAI), porté par la Préfecture du Bas-Rhin, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

la signature du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des réfugiés pour un montant de 350 000 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer le contrat territorial d'Accueil et d'Intégration et tout document ou avenant y afférent,

décide

l'imputation de la recette au budget 2024 du service AS00E – 420 – 74718.

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

### **4 Convention territoriale globale 2024 - 2027 entre la Ville de Strasbourg et la Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

la Convention territoriale globale 2024-2027 entre la ville de Strasbourg et la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la Convention territoriale globale 2024-2027 entre la ville de Strasbourg et la Caisse d'allocations familiales,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout avenant à la Convention territoriale globale 2024-2027 entre la ville de Strasbourg et la Caisse d'allocations familiales ainsi que

les conventions d'échanges de données permettant la mise en œuvre des actions de partenariat,

autorise

l'encaissement des recettes correspondantes.

**Adopté à l'unanimité**

**5 Attribution de subventions au titre de soutien aux associations dans le champ de la mobilisation et l'accompagnement des personnes éloignées de l'activité et de l'emploi.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1	Unis vers le sport	40 000 €
2	Tôt ou T'Art	38 806 €
3	Humanis	15 640 €

- d'imputer ces subventions pour un montant total de 94 446 € sur le compte AS01B-420-8003-65748,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tous les documents afférents.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**6 Contribution obligatoire aux écoles sous contrat d'association : versement complémentaire à la dotation de fonctionnement 2024 suite au changement de la période de référence pour le calcul de la dotation.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le versement d'une contribution complémentaire d'un montant global de 558 180 € (cf. annexe n°1) aux douze écoles privées sous contrat d'association implantées sur le territoire

de la ville de Strasbourg, au titre du solde de l'année scolaire 2023/2024,

décide

l'imputation des dépenses sur les crédits prévus au budget 2024 de la ville de Strasbourg, fonction 213, nature 6558, CRB DE01C,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à procéder au mandatement des contributions complémentaires.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**7 Renouvellement des labellisations " Cités éducatives " et signature des conventions cadres triennales 2024-2026.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

la poursuite de l'implication de la ville de Strasbourg dans le co-pilotage des Cités éducatives et la mise en œuvre des plans d'actions,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions-cadres 2024-2026 propres à chaque label « Cité éducative ».

**Adopté à l'unanimité**

**8 Exonération de redevance d'occupation des locaux scolaires pour les associations exerçant des activités d'accueil de loisirs périscolaires / extrascolaires.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

d'exonérer de la redevance d'occupation des locaux scolaires à des fins d'activités périscolaires et extrascolaires l'ensemble des associations suivantes lors de leurs activités d'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires pour le compte de la ville (voir liste ci-

dessous) :

- CDAFAL
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
- CSC NEUDORF
- CSC SCHOELCHER
- CSC FOSSE DES TREIZE
- CSC AU DELA DES PONTS
- CARDEK
- LUPOVINO
- L'ILL IMAGINAIRE (Maison des jeux)
- OPAL
- L'ESCALE
- LA CROISEE DES CHEMINS
- CCS ROTTERDAM
- CSC ELSAU
- CSC HAUTEPIERRE
- CSC MEINAU
- CLE DES CHAMPS
- CONTACT ET PROMOTION

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## 9 Attribution de subventions au titre de la petite enfance.

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1	La toupie - Crèche parentale	2 706 €
2	La petite table ronde - Crèche parentale	9 910 €
3	Association Auteuil petite enfance – Multi-accueil Balthazar	11 107 €
4	Fondation Vincent de Paul	50 000 €

- d'imputer les subventions 1 à 3 d'un montant de 23 723 € au compte DE04G/4212/65748 programme 8025 dont le disponible avant le présent Conseil est de 284 000 €,
- d'imputer la subvention 4 d'un montant de 50 000 € au compte DE04/4212/20422 programme 7003 dont le disponible avant le présent Conseil est de 115 000 €,
- de récupérer les trop-perçus suivants :

1	Association de gestion des équipements sociaux (AGES)	405 151 €
2	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)	643 857 €
3	Baby boom - Crèche parentale	10 411 €
4	La petite bulle – Crèche parentale	22 590 €

5	La luciole - Crèche parentale	18 415 €
6	La chenille - Crèche parentale	5 104 €
7	La farandole - Crèche parentale	7 855 €
8	Les pitchoun's - Crèche parentale	10 399 €
9	La trottinette - Crèche parentale	18 900 €
10	Les fripouilles - Crèche parentale	10 560 €
11	Le petit prince - Crèche parentale	3 844 €
12	La flûte enchantée - Crèche parentale	312 €
13	La petite jungle - Crèche parentale	30 049 €
14	La souris verte - Crèche parentale	12 788 €
15	Le nid des géants - Crèche parentale	28 347 €
16	Giving tree - Crèche parentale	16 853 €
17	Association familiale de loisirs éducatifs et de formation (ALEF)	85 095 €
18	Association Les p'tits petons	53 213 €
19	Association du centre socioculturel du Fossé des treize	58 344 €
20	Association Jeunesse Loubavitch	45 744 €
21	Association générale des familles (AGF)	35 838 €
22	Association APEDI Alsace	65 568 €
23	Association Réchit Hochma	12 945 €
24	Association Par enchantement	7 722 €
25	Association Crèche nature	2 301 €

- d'imputer ces montants d'un total de 1 612 205 € au compte DE04 G -4212-773,

autorise

la Maire à signer les conventions et avenants relatifs à ces subventions.

*M. Antoine DUBOIS précise qu'il ne prend pas part ni au débat ni au vote de ce point.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**10 Achat de Tiny houses dans le cadre de la politique d'hébergement des personnes à la rue : convention de mécénat.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

la signature de la convention pluriannuelle de mécénat portant sur les années 2024 et 2025 avec le groupe KS (convention jointe en annexe) pour le financement d'une tiny house destinée à héberger des familles à la rue et une partie des aménagements nécessaires rue de la Carpe-Haute : les soutiens financiers alloués par le groupe KS s'établiront au total à 70 000 €, dont 35 000 € versés en 2024 et 35 000 € versés en 2025.

Cette recette sera inscrite au budget de la Ville service AS10- programme 1311-nature 1318.

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou convention relatif à ces actions de mécénat.

**Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 6 voix – Abstention : 8 voix**  
(détails en annexe)

## 11 Subventions au titre des solidarités.

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1	Centre Social Protestant	20 000 €
2	Ordre de Malte	3 000 €
3	Les Petites Roues	9 000 €
4	Kabubu	4 500 €
5	Tunaweza	4 000 €
6	Plurielles	5 500 €
7	Les Arts Calinsthénics	1 500 €
8	Juin'69	2 500 €
9	Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville	14 245 €
10	Actions citoyennes interculturelles	5 000 €
11	Association Organisation Populaire et Familiale des Activités de Loisirs – OPFAL	30 000 €
12	Association Par enchantement	11 149 €
13	Coopérative Cab4n	13 900 €
14	Association Comité Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin (CDAFAL)	3 900 €
15	EDIFIS	10 654 €
16	Centre Socio-Culturel Par Enchantement	5 374 €
17	Centre Socio-Culturel Fossé des Treize	2 370 €

- d'imputer les subventions n°1 à 3 pour un montant total de 32 000,00 € sur le compte AS10A-424-8078-65748,
- d'imputer les subventions n°4 et 5 pour un montant total de 8 500,00 € sur le compte AS00E-420-8119-65748,
- d'imputer la subvention n°6 pour un montant total de 5 500,00 € sur le compte AS01B-

- 420-8003-65748,
- d'imputer la subvention n°7 pour un montant total de 1 500,00 € sur le compte AS05L-420-8010-65748,
  - d'imputer les subventions n°8 à 10 pour un montant total de 21 745,00 € sur le compte AS00F-428-8031-65748,
  - d'imputer la subvention n°11 pour un montant total de 30 000,00 € sur le compte AS11C-338-8013-65748,
  - d'imputer la subvention n°12 pour un montant total de 11 149,00 € sur le compte CU01G-311-0065-65748,
  - d'imputer la subvention n°13 pour un montant total de 13 900,00 € sur le compte DL01A-020-8136-65748,
  - d'imputer les subventions n°14 à 17 pour un montant total de 22 298 € sur le compte AS00-420-7017-20421,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tous les documents afférents.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

## **12 Poursuite des engagements de la Ville dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.**

Le Conseil

vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales  
vu l'article L 5111-4 et les articles L 5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

vu l'article 2298 du Code civil

vu l'offre de Financement de La Banque Postale (annexée à la présente délibération)  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'avenant 2024 à la convention de partenariat entre la Ville et l'Académie de Strasbourg pour la promotion de la santé en faveur des élèves,

décide

d'imputer la recette de cette subvention d'un montant de 136 500 € au compte AS05B – 74718,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la Convention entre Strasbourg et la Caisse primaire d'assurance maladie du Bas-Rhin (CPAM 67) relative à l'accès aux droits et aux soins,

approuve

1) l'octroi de la garantie de la ville de Strasbourg à hauteur de 50 % pour les besoins de financement des investissements du GHSV Clinique Sainte Anne relatifs à la construction d'un bâtiment pour l'accueil d'un appareil de radiothérapie Cyberknife pour un prêt d'un montant de 3 800 000 € souscrit par la SCI Chanoine SPITZ auprès de la Banque Postale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- montant de l'emprunt : 3 800 000 € HT,
- taux : fixe de 3,89 %,
- durée : 18 ans,
- échéances : trimestrielles.

La Ville accorde son cautionnement solidaire avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50% (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre la Banque Postale (le bénéficiaire) et la SCI Chanoine Spitz (l'emprunteur).

Le contrat de prêt ainsi que son avenant sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

La Ville déclare que ladite garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

La Ville reconnaît être parfaitement consciente de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit ici. Elle reconnaît par ailleurs être pleinement avertie du risque de non-remboursement du prêt par la SCI Chanoine SPITZ et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par la SCI Chanoine SPITZ, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Banque Postale à la Ville au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Sans préjudice des dispositions de l'article L2252-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.

En outre, la Ville s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.

La Ville accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du bénéficiaire avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

Le cautionnement bénéficie à la Banque Postale, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations de la Banque Postale au titre du prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place de la Banque Postale cédant ou transférant, ce que la Ville reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du bénéficiaire au titre du prêt, la Ville accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

La Ville s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès de la Banque Postale.

2) l'octroi de la garantie de la ville de Strasbourg à hauteur de 50% pour les besoins de financement du GHSV Clinique Sainte Anne relatifs au réaménagement des locaux Clos couvert pour l'implantation d'un second appareil IRM (MIM) pour un prêt d'un montant de 800 000 € souscrit par la SCI Chanoine SPITZ auprès de la Banque Postale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- montant de l'emprunt : 800 000 € HT,
- taux : fixe de 3,72 %,
- durée : 10 ans,
- échéances : trimestrielles.

La Ville accorde son cautionnement solidaire avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre la Banque Postale (le bénéficiaire) et la SCI Chanoine Spitz (l'emprunteur).

Le contrat de prêt ainsi que son avenant sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

La Ville déclare que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

La Ville reconnaît être parfaitement consciente de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit ici. Elle reconnaît par ailleurs être pleinement avertie du risque de non-remboursement du prêt par la SCI Chanoine SPITZ et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par la SCI Chanoine SPITZ, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Banque Postale à la Ville au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Sans préjudice des dispositions de l'article L2252-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.

En outre, la Ville s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement

de toutes sommes dues au titre de la garantie.

La Ville accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du bénéficiaire avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

Le cautionnement bénéficie à la Banque Postale, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations de la Banque Postale au titre du prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place de la Banque Postale cédant ou transférant, ce que la Ville reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du bénéficiaire au titre du prêt, la Ville accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

La Ville s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès de la Banque Postale.

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

*M. Antoine DUBOIS précise qu'il ne prend pas part ni au débat ni au vote de ce point.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

### **13 Attribution de subventions à des associations de protection animale.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- l'affectation d'une subvention de 5 000 € à l'association CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION ANIMALE, montant à imputer sur la ligne budgétaire Programme 8115 – Nature 65748 Code CRB AD01J,
- l'affectation d'une subvention de 2 500 € à l'association TERRE DES CHIENS, montant à imputer sur la ligne budgétaire Programme 8115 – Nature 65748 Code CRB AD01J,
- la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association TERRE DES CHIENS,
- l'affectation d'une subvention de 1 000 € à l'association TRAINING CLUB CANIN,

- montant à imputer sur la ligne budgétaire 511 65748 8073 EN03D,
- l'affectation d'une subvention de 10 500 € à l'association LES AMIS DU CHEVAL DE STRASBOURG, montant à imputer sur la ligne budgétaire Programme 8115 – Nature 65748 Code CRB AD01J,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer :

- la convention pluriannuelle d'objectifs susmentionnée entre la ville de Strasbourg et l'association TERRE DES CHIENS, jointe en annexe,
- tous les actes et documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## **ECONOMIE, RAYONNEMENT**

### **14 Aide d'urgence pour le Liban.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer à la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) une contribution d'un montant de 7 500 € pour abonder le FACECO – soutien aux populations du Liban,
- d'allouer à Cités Unies France une subvention d'un montant de 7 500 € permettant de contribuer au fonds de solidarité pour le Liban,
- d'imputer ces dépenses sur la fonction Activité AD06C – Fonction 041 – 65748 - programme 8052

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention d'attribution y afférente.

*Amendement au projet de délibération déposé par Mme Catherine TRAUTMANN, co-signée par MM. Pierre JAKUBOWICZ et Nicolas MATT co-Présidents au nom du groupe « Centristes et Progressistes » et par Jean-Philippe VETTER au nom du groupe « Union de la Droite et du Centre »*

**Rejeté. Pour : 15 voix – Contre : 38 voix – Abstention : 0 voix**  
(détails en annexe)

*Délibération*

**Adopté à l'unanimité**

**15 " Territoires adaptés au climat de demain " : renforcement de la stratégie et participation comme territoire démonstrateur à un programme innovant avec le Cerema.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

la participation au programme « Territoires adaptés au climat de demain » porté par le Cerema,

décide

d'imputer les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du programme « Territoires adaptés au climat de demain » à hauteur de 50 421,90 € sur les lignes Ville PL00A / fonction 70 / nature 617,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'ensemble des conventions liées au programme « Territoires adaptés au climat de demain », ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

**Adopté à l'unanimité**

**16 Vitrines de Strasbourg : attribution d'une subvention au titre des illuminations de Noël 2024.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- l'attribution aux Vitrines de Strasbourg, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 320 000 € pour le financement des illuminations de Noël, soit 270 000 € sur le présent exercice et un solde de 50 000 € sur l'exercice suivant sous réserve d'une transmission des documents conventionnels,
- l'imputation de cette dépense sur la ligne budgétaire 90-6574- programme 8021-DU02F dont le disponible en 2024 est de 270 000 € et le solde de 50 000 € est à inscrire au BP 2025,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières y afférentes.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**17 Soutien aux actions en faveur de l'économie sociale et solidaire.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2024 :

<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
1.Les Petites Cantines fonctionnement	18 000 €
2.Horizome fonctionnement	15 000 €
3.Lu2 fonctionnement	5 000 €
4.Lu2 projet	14 000 €
5.La Cité des Lionnes fonctionnement	5 000 €
6.Mamies Gâteaux fonctionnement	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 000 €</b>

Et d'imputer :

- les subventions 1, 2, 4, 5 et 6 (72 000 €) sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire DU05D - 8024 – 65748 ;
- la subvention 3 (5 000 €) sur ligne DL02D – chapitre 65.

<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
Mamies Gâteaux investissement	15 000 €

Et d'imputer la somme de 15 000 € sur les crédits ouverts en investissement de la ligne budgétaire DU05 - 7045 – 20421,

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires au versement des subventions : conventions financières, arrêtés et avenants.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**18 Attribution de subventions au titre des relations européennes, internationales et transfrontalières.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le versement des subventions ci-dessous :

- a) 10 000 € aux Jeunes Européens – Strasbourg
- b) 2 000 € à l'association INACT

décide

- l'imputation de la dépense de 10 000 € (subvention a) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06B, fonction 041/65748/ Programme 8051,
- l'imputation de la dépense de 2 000 € (subvention b) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06C, fonction 041/65748/ Programme 8098,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

*Mmes Rebecca BREITMAN et Céline GEISSMANN précisent qu'elles ne prennent part ni au débat ni au vote de ce point.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

**URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS**

**19 ZAC des Deux Rives - avis préalable de la ville de Strasbourg sur l'évolution du programme des équipements publics et sur le projet d'avenant n°7 de la concession d'aménagement.**

Le Conseil  
vu la délibération de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace pour accord préalable en date du 21 octobre 2024  
vu le traité de concession d'aménagement signé le 12 janvier 2015 et ses avenants  
vu les articles R 311-7 et R 311-8 du Code de l'urbanisme  
vu l'article L 5 211-57 du Code général des collectivités territoriales  
vu le projet de dossier de réalisation modificatif n°5 de la ZAC des Deux Rives  
vu le projet d'avenant n°7 à la concession d'aménagement et ses annexes,  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

émet un avis préalable favorable

conformément à l'article L 5 211-57 du Code général des collectivités territoriales sur :

- le projet de dossier de réalisation modificatif n°5 de la ZAC Deux-Rives (modification du programme des équipements publics),
- le projet d'avenant n°7 à la concession d'aménagement et ses annexes, et en particulier sur le nouveau programme des équipements publics de la ZAC.

*Mme la Maire précise que tous les administrateurs de la SPL des Deux Rives se déportent du débat et du vote de ce point.*

*M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote de ce point.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**20 Deuxième programme de renouvellement urbain - Protocole de partenariat pour la plantation de deux micro-forêts urbaines en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.**

Le Conseil

vu la convention cadre du Contrat de Ville 2024-2030 de l'Eurométropole de Strasbourg validée par le Conseil du 18 mars 2024 (Ville) / 28 mars 2024 (EMS)  
vu la Convention pluriannuelle du Deuxième programme de renouvellement urbain signée le 27 mars 2020  
vu l'article L.2125-1-1 du Code général des propriétés des personnes publiques  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le protocole de partenariat pour la plantation de deux micro-forêts urbaines en quartiers prioritaires de la Politique de la ville,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e:

- à signer le protocole de partenariat pour la plantation de deux micro-forêts urbaines en quartiers prioritaires de la Politique de la ville,
- à prendre toutes les décisions relatives à celui-ci,
- à exécuter tous les actes découlant de celui-ci.

**Adopté à l'unanimité**

## **21 Convention d'études passée entre l'Eurométropole et le Regierungspräsidium Freiburg pour la reconstruction du Pont de l'Europe - communication au Conseil municipal.**

Le pont routier de franchissement du Rhin entre Strasbourg et Kehl, dénommé « Pont de l'Europe », dans le prolongement de la RN4 côté français et de la Route Fédérale B28 côté allemand a été mis en service en 1960.

L'âge de l'ouvrage et la surcharge liée à l'augmentation du trafic ont accéléré la dégradation structurelle du pont. L'ouvrage supporte en effet un trafic d'environ 26 580 véhicules/jour dont 2 610 poids lourds (données 2022), trafic qui a pu compter jusqu'à 36 000 véhicules/jour, dont 4 000 poids lourds (début des années 2000).

La gestion de l'ouvrage est couverte par une convention d'entretien et d'exploitation de juillet 2013, signée entre les États allemand et français, qui s'appuie sur l'accord entre la France et l'Allemagne relatif aux ponts fixes et bacs sur le Rhin à la frontière franco - allemande de 1953.

Dans le cadre du transfert de compétence organisé par la loi n° 2019 - 816 du 02 août 2019, l'Eurométropole de Strasbourg se voit confier, par conventionnement avec l'État français, en date du 16 août 2021, la gestion et l'entretien de l'ouvrage.

Ladite convention reprend les termes de celle de 2013 qui définit les rôles des parties actant notamment une maîtrise d'ouvrage conjointe avec répartition à parts égales des coûts d'entretien et confie le pilotage opérationnel des travaux d'entretien à la partie allemande.

Les inspections courantes et études antérieures diligentées par les deux États dans le cadre du suivi récurrent de l'ouvrage ont conduit à proposer des travaux de confortement et de sécurisation du pont.

Ces travaux réalisés de mai à octobre 2023 ont permis de procéder au remplacement des joints de chaussée, des appareils d'appuis, à la rénovation du revêtement de chaussée, à la rénovation des trottoirs, à la reprise de certaines soudures de caissons, à la réfection des drainages, à la réfection partielle des garde-corps, ainsi qu'à la rénovation de l'éclairage public.

Pour autant, ils n'ont pas permis de reprendre les désordres structurels irréversibles relevés et liés à la surcharge de l'ouvrage. De fait, les mesures d'exploitation – limitation du tonnage et restriction d'usage de la voie de gauche dans chaque sens par les poids lourds - ont été maintenues.

Aussi, en parallèle de ces travaux de confortement et de sécurisation, le Regierungspräsidium Freiburg (RPF) d'une part et l'Eurométropole de Strasbourg – assistée du CEREMA – d'autre part ont diligenté des études prospectives complémentaires dont les conclusions convergent et font consensus. Elles amènent à proposer la reconstruction d'un ouvrage de franchissement du Rhin dans l'environnement immédiat du pont existant. Les travaux menés en 2023 permettent d'envisager une reconstruction à moyen terme, à savoir une dizaine d'années.

Le coût global de la **reconstruction** de l'ouvrage a été **estimé, conjointement avec le RPF, à environ 30 millions d'euros** dont la charge sera supportée à parts égales entre le RPF et l'EMS.

Après échanges avec le CEREMA (AMO de l'EMS) et dans l'attente d'un travail plus fin de la programmation des études avec le RPF, une planification prévisionnelle de ces dernières sur 3 ans apparaît cohérente pour ce type d'ouvrage (2025 à 2027).

Leur cout sera réparti à parité entre le Regierungspräsidium Freiburg et l'Eurométropole, et l'enveloppe sera précisée avec la définition de la programmation et dans les limites financières des budgets alloués pour cette opération par chacune des parties.

A ce stade, l'Eurométropole estime sa contribution à environ 500 K€ pour mener à bien ces études, crédits qui seront proposés au BP2025.

Une délibération sera proposée au vote du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 8 novembre 2024 permettant d'approuver la convention d'études passée entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Regierungspräsidium Freiburg (RPF) pour la reconstruction du Pont de l'Europe

<b>Communiqué</b>
-------------------

**22    Strasbourg - quartier Robertsau-Wacken : Déclassement du domaine public d'une emprise sise rue Lauth à Strasbourg.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

constate

la désaffectation de la parcelle cadastrée section 87, numéro 53 sise rue Lauth à Strasbourg selon les plans joints en annexe,

prononce

- le déclassement du domaine public municipal de la parcelle précitée,
- le classement dans le domaine privé municipal de la parcelle précitée,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**23 Strasbourg - quartier Robertsau-Wacken : Déclassement par anticipation du domaine public d'une emprise sise 4 rue du Jasmin à Strasbourg.**

Le Conseil  
vu l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques  
vu l'étude d'impact annexée  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

constate

la désaffectation de la parcelle cadastrée section 87, numéro 59 sise 4 rue du Jasmin à Strasbourg,

prononce

le déclassement par anticipation de la parcelle cadastrée précitée,

dit que

- la désaffectation effective du domaine public de la parcelle précitée interviendra le 4 novembre 2027 au plus tard,
- la désaffectation effective du domaine public de la parcelle précitée sera constatée par acte d'un commissaire de justice mandaté par la ville de Strasbourg,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**24 Vente par la Fondation de l'Œuvre Notre Dame d'un tènement foncier situé à Hœnheim au profit de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil  
vu l'avis de la Direction du Domaine rendu le 13 septembre 2024  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

la vente du tènement immobilier appartenant à la Fondation de l'Œuvre Notre Dame au profit de l'Eurométropole de Strasbourg et cadastré :

Commune de Hœnheim  
Rue de la Fontaine et rue du Général Gouraud

Lieudit « IM KLEINFELD » :

Section 12 n° 225/100 de 5,03 ares

Section 12 n° 227/102 de 24,81 ares

Section 12 n° 228/102 de 1,46 are

Section 12 n° 229/102 de 4,11 ares

Section 12 n° 233/103 de 20,57 ares

Section 12 n° 234/103 de 2,98 ares

Section 12 n° 286 de 0,58 are.

Moyennant le prix de 1 095 000 € (un million quatre-vingt-quinze mille euros), hors frais d'acte et charges éventuels en sus à la charge exclusive de l'acquéreur.

La signature de l'acte de vente devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2024,

décide

l'imputation de la recette de 1 095 000 € (un million quatre-vingt-quinze mille euros) sur la ligne budgétaire de la ville de Strasbourg, service AD03, fonction 820, nature 775,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'acte de vente et tous les actes et documents concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## CULTURE ET SPORT

### **25 Service des médiathèques : projet scientifique, culturel, éducatif et social (PSCES) et déclinaison organisationnelle.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le projet scientifique, culturel, éducatif et social, intégrant le projet organisationnel du service

décide

la mise en œuvre du projet

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à solliciter auprès des financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

**Adopté à l'unanimité**

**26 Demande d'obtention du label " Ma commune/mon interco aime lire et faire lire ".**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

la candidature de la ville de Strasbourg au label « Ma commune aime lire et faire lire »

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à demander le label pour une durée de deux ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**27 Renouvellement et extension du label " Ville d'art et d'histoire ".**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- le bilan « Ville d'art et d'histoire » (2014-2024),
- la candidature au renouvellement - extension du label « Ville et Pays d'art et d'histoire » par l'Eurométropole de Strasbourg, sous réserve de l'approbation du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- à prendre toutes les mesures nécessaires pour mener la réflexion sur les modalités de gestion du label entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg,
- à solliciter d'éventuelles demandes de financements afin de mener à bien ce projet.

*Mme la Maire précise que tous les administrateurs de l'Office du Tourisme se déportent du débat et du vote de ce point.*

*M. Pierre JAKUBOWICZ précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote de ce point.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**28 Demande de fonds de concours eurométropolitain pour les écoles de musique de Strasbourg.**

Le Conseil  
vu le Code général des collectivités territoriales et notamment  
ses articles L. 5217-7 (I) et L. 5215-26  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

sollicite

un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement des écoles de musique à hauteur de 282 782 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte relatif à cette demande.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**29 Rénovation du Musée Zoologique : actions et conventions de mécénat.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

dans le cadre de la rénovation du Musée Zoologique, la signature de la convention de mécénat avec l'entreprise STRADIM pour 2024, jointe en annexe. Le soutien financier alloué par STRADIM sera versé en 2024 à hauteur de 50 000 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou convention relatif à ces actions de mécénat.

*M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote de ce point.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

**30 Convention de partenariat entre la ville de Strasbourg et la Région Grand Est pour l'étude et la valorisation des prises de vues photographiques du plan-relief de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil,  
sur proposition de la Commission Plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le projet de partenariat entre les Musées de la ville de Strasbourg et le Service Inventaire et Patrimoines de la Région Grand Est dans le cadre de l'organisation de l'indexation, la conservation, l'échange et la valorisation des photographies du plan-relief,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer cette convention et tout avenant y afférent.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**31 Programmation des expositions des Musées en 2025.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

les projets d'expositions suivants :

**à l'Aubette 1928 :**

- Résidence artistique, automne 2025 – printemps 2026, pour un budget prévisionnel de 14 000 €

**au musée archéologique :**

- « Un passé incontournable. Découvertes archéologiques de l'A355 », du 13 juin 2025 au 21 juin 2026, pour un budget prévisionnel de 80 000 €,

**au musée d'art moderne et contemporain :**

- « Espace commun. Livres et Arts graphiques, rencontre entre deux collections », du 7 mars au 29 juin 2025 pour un budget prévisionnel de 15 000 €,

**au musée des beaux-arts :**

- « Carte blanche à Vincent Munier. Regarder l'art comme on regarde la nature », du 7 novembre au 6 avril 2026, pour un budget prévisionnel de 101 000 €,

**au musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration :**

- « Évidence », du 20 mars 2025 au 28 septembre 2025, pour un budget prévisionnel de 71 500 €,
- accrochage des collections, du 10 octobre 2025 au 1<sup>er</sup> mars ou 8 mars 2026, pour un budget prévisionnel de 20 000 €,

**au musée zoologique :**

- « Biodiversité urbaine », du 18 septembre 2025 au 20 septembre 2026, pour un budget prévisionnel de 155 000 €,

décide

sous réserve du vote du budget 2025 correspondant aux imputations des dépenses sur le chapitre AU12D du Service des musées,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tous les actes et conventions, dont les partenariats et coproductions, nécessaires à la mise en œuvre du programme des expositions 2025 des musées de Strasbourg.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**32 Demande de subvention auprès du Ministère de la Défense pour l'exposition temporaire "La Libération de Strasbourg et le Serment de Koufra" dans le cadre du 80ème anniversaire de la Libération de Strasbourg.**

Le Conseil,  
sur proposition de la Commission Plénière  
après en avoir délibéré

considérant que tous les crédits nécessaires à cette exposition (dont le coût prévisionnel en dépenses directes s'élève à 23 500 € TTC) ont été inscrits au budget de la collectivité,

sollicite

l'aide du Ministère de la Défense à hauteur de 5 874 € pour l'organisation par les musées de la ville de Strasbourg d'une exposition « 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Strasbourg » dont le coût prévisionnel en dépenses directes s'élève à 23 500 € TTC,

décide

l'inscription au budget 2024 du Service des musées - AU12D chap. 74 d'une recette de 5 874 €.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**33 Versement de subventions aux associations sportives de territoire.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

l'allocation de subventions pour un montant total de 263 227 € réparti comme suit :

- 47 812 € sur le compte 326/65748/8069/SJ03B aux associations sportives suivantes

<b>Aquatique Club Alsace Lorraine</b> Soutien aux frais de location de locaux de stockage	<b>4 320 €</b>
<b>Eurométropole Strasbourg Taekwondo</b> Soutien aux frais de location de créneaux dans des gymnases de lycées et collèges	<b>2 587 €</b>
<b>Institut Strasbourgeois d'Aikibudo et de Katori Shinto Ryu</b> Soutien aux frais de location du dojo du collège Louise Weiss	<b>667 €</b>
<b>Judo Netsujo Strasbourg Neudorf</b> Soutien aux frais de location du dojo du collège Louise Weiss	<b>2 053 €</b>
<b>Société de Gymnastique de Cronembourg</b> Soutien aux frais de location de créneaux d'entraînement au CREPS de Strasbourg	<b>1 730 €</b>
<b>Strasbourg G.R.S.</b> Soutien aux frais de location de créneaux d'entraînement au CREPS de Strasbourg	<b>1 455 €</b>
<b>Strasbourg Université Club</b> Soutien aux frais de location de créneaux d'entraînement au centre sportif universitaire	<b>10 000 €</b>
<b>Activités Sportives Culturelles et de Plein Air (ASCPA)</b> Dispositif d'aide aux charges des clubs propriétaires de leurs installations	<b>2 525 €</b>
<b>Alsatia Neuhof Stockfeld</b> Dispositif d'aide aux charges des clubs propriétaires de leurs installations	<b>550 €</b>
<b>AS Electricité de Strasbourg</b> Dispositif d'aide aux charges des clubs propriétaires de leurs installations	<b>1 750 €</b>
<b>Aviron Strasbourg 1881</b> Dispositif d'aide aux charges des clubs propriétaires de leurs installations	<b>3 950 €</b>
<b>Cercle Nautique Ill Club</b> Dispositif d'aide aux charges des clubs propriétaires de leurs installations	<b>1 850 €</b>
<b>Club Alpin Français</b> Dispositif d'aide aux charges des clubs propriétaires de leurs installations	<b>500 €</b>
<b>Rowing Club de Strasbourg</b> Dispositif d'aide aux charges des clubs propriétaires de leurs installations	<b>2 625 €</b>

<b>Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise</b> Dispositif d'aide aux charges des clubs propriétaires de leurs installations	<b>4 900 €</b>
<b>Société de Gymnastique La Concorde Robertsau</b> Dispositif d'aide aux charges des clubs propriétaires de leurs installations	<b>1 550 €</b>
<b>Strasbourg Sud Handball – La Famille</b> Dispositif d'aide aux charges des clubs propriétaires de leurs installations	<b>2 100 €</b>
<b>Union Sportive Egalitaire Strasbourg Neudorf</b> Dispositif d'aide aux charges des clubs propriétaires de leurs installations	<b>2 350 €</b>
<b>Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg</b> Dispositif d'aide aux charges des clubs propriétaires de leurs installations	<b>350 €</b>

- 34 700 € sur le compte 326/65748/8057/SJ03B aux associations suivantes :

<b>Association Sportive Strasbourg</b> Soutien à l'organisation de l'European Futsal Cup 2025	<b>8 000 €</b>
<b>ASPTT Strasbourg</b> Soutien à l'organisation de la Smell Like Disc Spirit	<b>2 000 €</b>
<b>Association des Courses de Strasbourg Europe</b> Soutien à l'organisation, dans le cadre d'octobre rose, de la Strasbourgeoise dimanche 6 octobre 2024	<b>8 000 €</b>
<b>Société Athlétique Koenigshoffen</b> Soutien à l'organisation du Championnat du Monde de boxe thaï le 16 novembre 2024 au gymnase de la Rotonde	<b>10 000 €</b>
<b>Strasbourg Sud Handball –La Famille</b> Soutien à l'organisation du tournoi international jeunes de Noël les 21 et 22 décembre 2024	<b>2 000 €</b>
<b>Tennis Club de la Meinau</b> Soutien à l'organisation d'un tournoi de tennis CNGT	<b>2 000 €</b>
<b>Respir</b> Soutien à l'organisation de randonnées et d'activités sportives de pleine nature.	<b>2 700 €</b>

- 85 715 € sur le compte 325/20422/7024/SJ00 aux associations suivantes :

<b>Association Sportive Strasbourg</b> Soutien aux travaux de marquage du terrain de basket-ball au gymnase de la Rotonde	<b>7 600 €</b>
<b>Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre</b> Soutien aux travaux de rénovation des installations sportives du club	<b>13 738 €</b>
<b>Aviron Strasbourg 1881</b> Soutien aux travaux de rénovation des installations sportives du club Un montant de 22 531 € sera versé en 2024 à titre d'avance. Le solde, soit 41 846 € sera versé en 2025.	<b>64 377 €</b>

- 1 000 € sur le compte 325/20421/7024/SJ00 à l'association sportive suivante :

<b>Les Libellules Basket Club Strasbourg</b> Soutien complémentaire aux travaux de construction d'une salle d'escalade.	<b>1 000 €</b>
--	----------------

- 94 000 € sur le compte 326/65748/8061/SJ03C aux athlètes suivantes :

AMIR-TAHMASSEB Eleonore Niloufar (Strasbourg Eaux Vives - canoé-kayak)	<b>1 000 €</b>
BAKHOUCHE-CHAREUF Bilal (W Fight – Muay-thai)	<b>3 000 €</b>
BALZER Sara (Strasbourg Université Club - escrime)	<b>6 000 €</b>
BAYANDINA Anastasia (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	<b>6 000 €</b>
BEGGA Nathan (ASPTT Strasbourg - badminton)	<b>3 000 €</b>
BISCH Gwendal (Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS - plongeon)	<b>3 000 €</b>
BOUZID-SOUIHLI Ismaël (Eurometropole Strasbourg Taekwondo)	<b>3 000 €</b>
BRAUN Violette (Bischheim Roller Skating - roller)	<b>3 000 €</b>
BURIDON Jade (ASPTT Strasbourg - athlétisme)	<b>3 000 €</b>
CANEVET Yann (Strasbourg Eaux Vives - canoé-kayak)	<b>1 000 €</b>
CAUSSE Estelle (Eurometropole Strasbourg Taekwondo)	<b>3 000 €</b>
CHRISTOPHEL Valentin (ASPTT Strasbourg – haltérophilie)	<b>3 000 €</b>
CLAIR Jeanne (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	<b>3 000 €</b>
FAVROT Thibaut (Skieurs de Strasbourg)	<b>3 000 €</b>
FRANCOIS-SIFFERT Alban (Strasbourg Eaux Vives - canoé-kayak)	<b>1 000 €</b>
HAMIDI Akram (Société Athlétique Koenigshoffen – boxe thaï)	<b>3 000 €</b>
HOARAU Malia (ASPTT Strasbourg - badminton)	<b>3 000 €</b>
KOZAR Anicet (ASPTT Strasbourg – athlétisme)	<b>3 000 €</b>
LAGTIY-CHAODAR Anas (ASPTT Strasbourg – athlétisme)	<b>3 000 €</b>
LANIER Alex (ASPTT Strasbourg – badminton)	<b>3 000 €</b>
LIBOT Eléonore (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	<b>1 000 €</b>
MAH Fofana (Strasbourg Taekwondo Academie)	<b>3 000 €</b>
NOUTCHA Sarah-Camille (Strasbourg Université Club – escrime)	<b>6 000 €</b>
PANCASARI Rosy (ASPTT Strasbourg – badminton)	<b>3 000 €</b>
PATRICE Aurore (Strasbourg Université Club – escrime)	<b>3 000 €</b>
PLANEIX Eve (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	<b>6 000 €</b>
RIBSTEIN Jules (ASPTT Strasbourg – paratriathlon)	<b>6 000 €</b>

TORI Toscane (Strasbourg Université Club – escrime)	<b>3 000 €</b>
WAGNER Yann (Strasbourg Eaux Vives - canoé-kayak)	<b>3 000 €</b>

décide

l'imputation des dépenses sur les comptes :

- 326/65748/8069/SJ03B du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 48 000 €,
- 326/65748/8057/SJ03B du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 34 700 €,
- 325/20422/7024/SJ00 du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 43 329 €,
- 325/20421/7024/SJ00 du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 1 000 €,
- 326/65748/8061/SJ03C du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 94 000 €.

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **34 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci- dessous pour un montant total de 20 600 € :

<b>Associations</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Subvention proposée</b>
AJF Hautepierre	Football	3	300 €
AS 2000	Football	5	500 €
AS Menora	Football	3	300 €
AS Neudorf	Football	15	1 500 €
AS Strasbourg Elsau Portugais	Football	11	1 100 €
Association Sportive Strasbourg	Basket-football	19	1 900 €
Cercle Sportif Neuhof	Football	50	5 000 €

Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball	Handball	3	300 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	9	900 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	17	1 700 €
Gym Concordia Neudorf	Gymnastique	16	1 600 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Basket-football	29	2 900 €
Meinau Boxing Club	Boxe	6	600 €
RCS Omnisport	Basket	4	400 €
Sporting Club Red Star	Football	16	1 600 €

décide

l'imputation de cette dépense de 20 600 € sur le compte 322/ 65748/ 8092 / SJ03 B du Budget Primitif 2024 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 139 800 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **35 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le versement des subventions suivantes en faveur de :

Association Mad Knacks	3 000€
Association Mad Knacks	3 000€
Association Passions Croisées	15 000€
Association Pelpass et Compagnie	30 000€
Association EDIFIS	10 000€
Association Arts et Lumières en Alsace	4 000€
Association Ensemble Grünewald	1 000€

Le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 66 000 € est disponible sur le compte : fonction 311, nature 6574, programme 8038, activité PC02F dont le disponible avant le présent Conseil est de 127 582 €.

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions relatifs à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **36 Rapport Social Unique - Communication.**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a institué un Rapport Social Unique (RSU) et sa production s'impose aux collectivités territoriales et établissements publics. Cette évolution est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le RSU a vocation à rassembler en un seul document divers rapports, notamment le rapport sur l'état annuel de la collectivité, aussi appelé « bilan social », et le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes institué par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

Ce RSU est établi annuellement, selon l'article 6 du décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 qui fixe les conditions et les modalités de sa mise en œuvre.

L'Eurométropole de Strasbourg étant l'employeur unique de la ville et de la métropole, ce rapport est produit par l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est transmis aux membres du comité social territorial avant sa présentation et donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines. Il est ensuite présenté à l'assemblée délibérante de la Ville **pour information** et à l'assemblée délibérante de l'Eurométropole de Strasbourg.

Conformément à la réglementation, le RSU est par ailleurs rendu public via le site internet de la collectivité dans le délai de soixante jours à compter de sa présentation au comité social territorial.

Cette communication présentée en Conseil Municipal est donc complétée de l'intégralité du rapport social unique 2023.

Parmi les données marquantes de ce RSU, il peut être relevé que l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg comptent 6 716 agent·es permanents (auxquels s'ajoutent un personnel non permanent de 1 732 agent·es, rémunéré à la même date).

Au total, les femmes représentent 53,56 % des effectifs, avec une représentation par filière significativement genrée puisque sur 100 hommes travaillant à l'Eurométropole, 73 travaillent dans la filière technique ; sur 100 femmes exerçant à l'Eurométropole, 35 relèvent de la filière administrative et 21 de la filière sociale.

L'âge moyen, de 45 ans et 11 mois, est conforme à la moyenne nationale de la fonction publique territoriale. En 2023, 13 % des agent·es avaient plus de 30 ans d'ancienneté dans

la collectivité, tandis que 25 % en avaient moins de 5 204 agent·es ont fait valoir leur droit à retraite en 2023, avec un âge moyen de 62 ans lors du départ.

Le taux d'absentéisme, après une hausse liée au covid en 2022, passe de 6,4 % à 5,2 %. La dynamique d'évolution des catégories d'emploi se poursuit avec une hausse du taux de la catégorie A (+ 0,25 %) et dans une moindre mesure de la catégorie B (+ 0,03 %), et une baisse de la catégorie C, qui reste néanmoins majoritaire avec 59,02 %.

En matière d'insertion, on recensait en 2023 40 contrats aidés et 100 contrats d'apprentissage.

Le nombre d'agents reconnus en situation de handicap s'élève à 604 en 2023, soit un taux d'emploi de 8,15 %.

On comptait 2 899 télétravailleurs et télétravailleuses en 2023, soit une part considérable des agent·es dont les fonctions sont compatibles avec cette modalité de travail.

Sur le plan des dépenses de personnel, enfin, le RSU rappelle que la masse salariale aura représenté 362,4 M€ en 2023, que 10 M€ auront été consacrés à l'action sociale, dont plus de la moitié dédiés à la mutuelle et à la prévoyance, et 6,8 M€ à la formation, avec plus de 20 000 jours de formations réalisés.

<b>Communiqué</b>
-------------------

**37 Création de sépultures naturelles et arborées dans les cimetières de Strasbourg et approbation d'une charte de gestion à caractère environnemental.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

la création de nouveaux types de sépultures, d'une part les sépultures arborées et d'autre part les sépultures naturelles dans les cimetières strasbourgeois et les extensions des cimetières strasbourgeois à venir,

approuve

la charte des sépultures arborées et naturelles concédées dans les cimetières de la ville de Strasbourg.

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

**38 Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.**

Le Conseil,  
vu les articles L.313-1 et L.332-8 2° du CGFP,  
vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg,  
sur proposition de la Commission Plénière,  
après en avoir délibéré,

approuve

après avis du CST, la suppression et la création d'emplois présentées en annexe.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**39 Convention financière entre la ville de Strasbourg et le Crédit municipal.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- les termes de la convention financière jointe à la présente délibération, entre la ville de Strasbourg et le Crédit municipal,
- au terme de 3 ans, la prorogation par tacite reconduction de la convention susmentionnée, pour une nouvelle période de 3 ans,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer ladite convention.

*Mme la Maire précise que tous les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit municipal se déportent du débat et du vote de ce point.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

**40 Créances irrécouvrables.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- les admissions en non-valeur pour une somme de **93 907,06 €** imputées sur la ligne

- budgétaire 65 / 6541 / 01,
- les créances éteintes, à hauteur de **15 551,95 €** imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6542 / 01,

Le relevé détaillé est annexé à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**41 Attribution de subventions de la ville de Strasbourg aux associations et établissements culturels.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le versement des subventions aux organismes suivants :

<b>Subventions d'investissement :</b>		
N°1	Paroisse Saint Amand	1 475 €
N°2	Paroisse Protestante du Neudorf	15 940 €
<b>Subventions de fonctionnement :</b>		
N°3	Association musulmans de Cronembourg	10 200 €
N°4	Paroisse Luthérienne Saint Matthieu	3 500 €
N°5	Association jeunes et parents de l'Elsau	13 000 €
N°6	Paroisse du Christ Ressuscité	5 000 €
N°7	Association Qalem	5 000 €
N°8	Association Bhakti-Mandir	950 €
N°9	Paroisse Catholique Saint Jean Bosco	4 000 €
N°10	Aumônerie Catholique des Gens du Voyage	4 500 €

décide

- l'imputation de la dépense de 17 415 € (subventions n °1 à n°2) sur le budget 2024 de la ville de Strasbourg, activité AT03, fonction 024, nature 20422 programme 7007 pour un montant de 17 415 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 654 929 €,
- l'imputation de la dépense de 46 150 € (subventions n °3 à 10) sur le budget 2024 de la ville de Strasbourg activité AT03A, fonction 024, nature 65748 programme 8036 pour un montant de 46 150 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 87 000 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions relatives à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**42 Avis de la ville de Strasbourg concernant des opérations immobilières menées par des associations culturelles.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

émet

- un avis favorable à la vente par la paroisse protestante du Neudorf d'une maison, dénommée « Maison Bowé », située à Strasbourg (67100), 50 route du Polygone, figurant au cadastre de la Commune sous la Section DW, numéros 231 pour 1 a 4 ca, 232 pour 2 a 94 ca et 233 pour 4 a 61 ca,

Moyennant le prix de SEPT CENT QUARANTE MILLE EUROS (740 000 €), au profit de :

- la société EDIFICES & PATRIMOINE, société par actions simplifiée ayant son siège 89b, rue de la République, WEYERSHEIM (67720), immatriculée au RCS de Strasbourg sous le N°882 474 588,
- et la société SCHARF IMMOBILIER, société par actions simplifiée ayant son siège 8, rue du Parc, OBERHAUSBERGEN (67205), immatriculée au RCS de Strasbourg sous le N°415 173 574,

Et sous les réserves évoquées au rapport

- un avis favorable à l'acquisition par le Consistoire Israélite du Bas-Rhin, à la société ALM, S.A.R.L. au capital de 40 000 €, dont le siège est 12, rue Ettore Bugatti, 67201 ECKBOLSHEIM, d'un immeuble à usage d'habitation, sis à STRASBOURG (67000), 10 rue Ehrmann, savoir :
  - au sous-sol : quatre caves,
  - au rez de chaussée : un appartement,
  - au 1<sup>er</sup> étage : un appartement,
  - au 2<sup>e</sup> étage : un appartement,
  - au 3<sup>e</sup> étage : un appartement,

Figurant au cadastre section 85, N° 185/92, pour 3a 57 ca,

Moyennant le prix d'UN MILLION HUIT CENT TRENTE HUIT MILLE EUROS (1 838 000 €).

<p><b>Adopté. Pour : 53 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 3 voix</b> (détails en annexe)</p>
--

**43 Conclusion de conventions transactionnelles.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- le principe du règlement amiable des différends entre la ville de Strasbourg et la SAS MANUFACTURE, au moyen de la convention transactionnelle portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité,
- l'imputation des dépenses relatives à cette transaction sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous :

<b>Entreprise</b>	<b>Objet de la convention transactionnelle</b>	<b>Somme à verser par la ville de Strasbourg au titulaire du contrat</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
SAS MANUFACTURE	Reconversion de la Manufacture de tabacs – participation aux frais d'inauguration et de maîtrise d'usage	41 725 € HT, soit 50 070 € TTC	AP0208

- la conclusion de la convention transactionnelle jointe à la présente délibération entre la ville de Strasbourg et la SAS MANUFACTURE,
- l'engagement des parties à la présente convention transactionnelle à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer et à exécuter la convention transactionnelle jointe à la présente délibération.

*M. Pierre JAKUBOWICZ précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote de ce point.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

#### **44 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services et de leurs avenants.**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 5 février 2024.

Conformément au champ d'application de ladite délégation, la présente information porte sur l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg selon une procédure adaptée (2e, 3e et 4e seuil) ou selon une procédure formalisée ainsi que sur les avenants entraînant une augmentation de plus de 5 % aux marchés dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée.

Les avenants concernés ont recueilli un avis favorable de la commission d'appel d'offres.

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés et leurs avenants dont la notification est intervenue entre le 17 juin et le 5 septembre 2024.

*M. Pierre JAKUBOWICZ précise qu'il ne prend pas part au débat.*

<b>Communiqué</b>
-------------------

#### **45 Désignations de représentant·es de la ville de Strasbourg au sein de divers organismes.**

Le Conseil  
vu les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.2541-8  
du Code général des collectivités territoriales  
vu l'article L.421-1 et suivants du Code de l'Education  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

désigne

- 1. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION CONCESSION 1 suppléant : M. Antoine NEUMANN (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)**
- 2. COMMISSION « DEMOCRATIE PARTICIPATIVE »  
M. Benjamin SOULET (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)**

#### **Concernant la charte eurométropolitaine relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire de l'Eurométropole :**

- 3. COMITE TECHNIQUE OPERATIONNEL INTERCOMMUNAL ET COMMISSION CONSULTATIVE DE SUIVI DE LA CHARTE RELATIVE AUX ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE :**

Mme Carmen PAOLONE (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)  
Mme Françoise SCHAETZEL (en remplacement de M Hervé POLESI)

- 4. COMMISSION CONSULTATIVE DES JARDINS FAMILIAUX**  
Mme Lucette TISSERAND (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)  
Mme Khadija BEN ANNOU (en remplacement de M Hervé POLESI)
  - 5. COMMISSION POUR LA DENOMINATION DES RUES ET DES ECOLES :**  
M. Pierre OZENNE (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)
  - 6. COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ROUTIERE**  
**1 suppléante :** Mme Sophie DUPRESSOIR (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)
  - 7. COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**  
Mme Marina LAFAY (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)  
M. Benjamin SOULET (en remplacement de M Hervé POLESI)
  - 8. ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE DU BAS-RHIN :**  
Mme Floriane VARIERAS (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)
  - 9. ASSOCIATION DE GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX :**  
M. Joris CASTIGLIONE (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)
  - 10. ASSOCIATION CRECHE STENGER-BACHMANN :**  
Mme Marina LAFAY (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)
  - 11. THEATRE JEUNE PUBLIC (TJP) :**  
Mme Marina LAFAY (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)
  - 12. ASSOCIATION LES BATELIERS :**  
Mme Aurélie KOSMAN (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)
  - 13. COLLEGE INTERNATIONAL DE L'ESPLANADE**  
**1 suppléante :** Mme Marina LAFAY (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)
- CONSEILS D'ECOLES :**
- 14. Maternelle Ste Madeleine :**  
Mme Aurélie KOSMAN (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)
  - 15. Elémentaire Ste Madeleine :**  
Mme Aurélie KOSMAN (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)
  - 16. Maternelle Reuss :**  
Mme Lucette TISSERAND (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)
  - 17. Primaire Rhin :**  
Mme Yasmina CHADLI (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)

**18. Maternelle Ziegelau :**

M. Antoine DUBOIS (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)

**19. Élémentaire Ziegelau :**

M. Antoine DUBOIS (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)

**20. Ecole privée GAN CHALOM :**

Mme Marina LAFAY (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)

**ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

**21. Maison de l'enfance rue de Wasselonne:**

Mme Marina LAFAY (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)

**22. Jardins d'enfants / Halte-Garderie rue de Bâle :**

Mme Marina LAFAY (en remplacement de Mme Soraya OULDJI)

**23. ECOLE REGIONALE DU 1<sup>ER</sup> DEGRE – PORT DU RHIN – E.P.L.E**

**1 titulaire :** M. Germain MIGNOT (en remplacement de M Hervé POLESI)

*Mme Catherine TRAUTMANN indique que les membres du groupe « Faire ensemble Strasbourg » ne participent pas au vote de ce point.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés</b>
--

## RÉSOLUTIONS

**46 Résolution présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ et Mme Jamila MAYIMA - Pour l'ouverture de nos cantines durant les vacances scolaires.**

Face à la crise économique et sociale que notre pays traverse, les pouvoirs publics se doivent, chacun à leur niveau, de faire le nécessaire pour accompagner nos concitoyens les plus en difficultés et limiter les impacts sur leur pouvoir d'achat et leur niveau de vie.

Dans ce contexte, l'accès à une alimentation saine et équilibrée est un sujet particulièrement important. D'une part pour des raisons économiques, car l'alimentation est le deuxième poste de dépenses des Français, qui sont donc fortement impactés par l'inflation et sont souvent contraints de réduire le nombre d'achats en cas de difficultés financières. Mais également pour des raisons de santé publique, d'autre part, avec le chiffre particulièrement inquiétant d'un Français sur deux qui est en surpoids.

Pour certaines familles, la restauration scolaire mise en place par la collectivité est essentielle pour permettre aux enfants d'avoir au moins un repas complet et équilibré par jour à moindre coût. La ville de Strasbourg doit ainsi tout mettre en œuvre pour renforcer et améliorer sans cesse cette offre de restauration scolaire à caractère social, qui permet au niveau local d'apporter une réponse aux enjeux écologiques et de santé publique susmentionnés.

Dans le dispositif de restauration scolaire déployé, les vacances scolaires restent un point noir durant lesquelles les cantines scolaires sont fermées, et les familles en situation de vulnérabilité privées de ce repas quotidien complet et équilibré pour leurs enfants. Sont ici en particulier concernées les familles n'ayant pas les moyens de financer deux semaines en accueil de loisirs.

À l'instar de ce qui a été, à juste titre, proposé par le groupe *Communiste et citoyen* en Conseil de Paris le 9 février 2024, sous la forme d'un vœu soutenu par l'exécutif et adopté à la majorité, il est proposé au Conseil municipal de Strasbourg d'étudier l'ouverture lors des petites vacances scolaires d'au moins une cantine par quartier de Strasbourg, notamment pour accueillir les enfants des familles aux revenus les plus modestes.

Cette proposition s'inscrit dans une démarche plus globale visant à soutenir et accompagner le développement d'animations par les associations de quartier, en lien avec la dynamique d'ouverture des cours d'école au grand public et la présente proposition d'ouverture des cantines scolaires.

Résolution :

*Vu l'article 35 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Strasbourg consacré aux résolutions municipales ;*

*Considérant que l'accès à une alimentation saine et équilibrée est un enjeu majeur de santé publique et de préservation du pouvoir d'achat des familles les plus précaires ;*

*Le Conseil municipal de Strasbourg demande que soit étudiée la possibilité d'ouvrir lors de chaque période de vacances au cours de l'année scolaire au moins une cantine scolaire par quartier de Strasbourg, notamment pour accueillir les enfants des familles aux revenus les plus modestes.*

<b>Rejeté. Pour : 9 voix – Contre : 38 voix – Abstention : 0 voix</b> (détails en annexe)
--

**47 Résolution présentée par Mme Rebecca BREITMAN et M. Pierre JAKUBOWICZ - Strasbourg s'engage pour la santé mentale.**

La santé mentale est aujourd'hui un sujet de préoccupation majeur, tant en terme de santé publique que de sécurité de nos espaces publics. Elle recoupe de nombreuses problématiques et souffrances, et connaît un phénomène d'accroissement particulièrement inquiétant, notamment depuis la crise sanitaire.

Au sein de la population générale, la santé mentale est de plus en plus considérée comme un enjeu aussi important que la santé physique. Et pour cause : 1 personne sur 5 est concernée par un trouble psychique au cours de sa vie en France, et plus de 2 millions de Français sont chaque année pris en charge par les services psychiatriques.

Dans les cas les plus graves de troubles psychiatriques, un enjeu de sécurité et de protection de la population est soulevé. Dans nos quartiers, quand l'insécurité est dénoncée par les habitants, elle est bien souvent renforcée par la présence de personnes en errance souffrant

de troubles psychiatriques, qui ne sont malheureusement pas pris en charge ou correctement suivis, et qui causent des désordres voire mettent en danger les passants.

Dans ce contexte, la mobilisation de tous est nécessaire. Au niveau national, le Premier Ministre a déclaré que la santé mentale serait la grande cause nationale pour 2025 et que des mesures fortes seraient prises en la matière. Au niveau local, nous devons aussi nous mobiliser et mettre en place, à notre échelle et dans notre champ de compétence, des actions concrètes pour nous emparer du sujet et contribuer à la réponse collective que doivent apporter les pouvoirs publics.

Si la commune n'a pas de compétence en matière de prise en charge des patients souffrant de troubles psychiatriques, elle peut néanmoins jouer un rôle dans l'identification des personnes devant faire l'objet d'un suivi particulier, particulièrement au regard de la vulnérabilité des publics accompagnés par ses services (CCAS, police municipale, maisons urbaines de santé...). Pour cela, il est nécessaire de s'assurer que les agents en contact de ces publics soient correctement formés à la détection des signes pouvant indiquer que la personne souffre d'un trouble psychiatrique, et qu'ils sachent vers quelles structures rediriger la personne concernée pour qu'une prise en charge soit initiée.

En parallèle, il est évident que certaines situations peuvent être repérées par les citoyens ou acteurs des milieux associatifs, culturels, éducatifs ou économiques. Ainsi, à l'image des formations PSC1 (prévention et secours civiques) qui sont désormais largement dispensées dans ces milieux, il semble pertinent que les formations de premiers secours en santé mentale soient également déployées à grande échelle pour rendre chacun acteur de la prévention et chacun vigilant auprès de son entourage proche.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'initier deux grands plans de formation, d'une part des agents de la collectivité en lien direct avec les publics vulnérables, d'autre part des acteurs des milieux associatifs, culturels, éducatif et économiques ainsi que des citoyens volontaires, aux premiers secours en santé mentale et aux méthodes de détection des troubles psychiatriques.

Afin d'être accompagnés dans cette démarche, il est proposé de saisir le Comité Science Santé Société de la ville de Strasbourg, ainsi que la création d'un groupe de suivi du déploiement de ces plans.

#### Résolution :

*Vu l'article 35 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville de Strasbourg consacré aux résolutions municipales ;*

*Considérant que la santé mentale est un sujet de préoccupation majeur, qui a été déclaré par le Premier Ministre comme grande cause nationale 2025, et qui appelle une mobilisation forte de tous les pouvoirs publics ;*

*Le Conseil municipal de Strasbourg décide :*

- *Le déploiement de deux plans de formations aux premiers secours en santé mentale et aux méthodes de détection des troubles psychiatriques : le premier à destination des agents de la collectivité en lien direct avec les publics vulnérables ; le second à*

*destination des acteurs des milieux associatifs, culturels, éducatif et économiques ainsi que des citoyens volontaires ;*

- *La constitution d'un groupe de travail dédié au suivi du déploiement de ces plans de formation, composé de la Maire ou de son représentant, des porteurs de la présente résolution, d'un membre de chaque groupe politique ainsi que des services de la collectivité et organismes compétents pour en suivre l'avancée.*

*Pour être accompagnée dans la construction de ces deux plans, la ville de Strasbourg saisira son Comité Science Santé Société.*

<p><b>Rejeté. Pour : 13 voix – Contre : 40 voix – Abstention : 0 voix</b> (détails en annexe)</p>
---

## MOTIONS

### **48 Motion présentée par le groupe 'Strasbourg écologiste et citoyenne' - Soutenir les radios associatives locales face aux coupes annoncées dans le projet de loi de Finances.**

Le gouvernement a récemment annoncé une réduction drastique de 35 % du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER), ce qui représente une perte de plus de 10 millions d'euros pour les quelques 750 radios associatives en France. Chaque station subira une baisse moyenne de 13 300 euros.

Les conséquences seront dramatiques : réduction du temps d'antenne, baisse du nombre de programmes et donc mise en péril de l'avenir de ces médias essentiels allant dans certains cas jusqu'à la fermeture définitive de radios déjà en difficulté. Ces structures, qui fonctionnent majoritairement grâce à l'engagement de bénévoles et de quelques salarié·es, risquent de ne pas survivre à ce coup porté à leurs finances.

En Alsace, plusieurs radios locales sont concernées, parmi lesquelles **Radio Bienvenue Strasbourg, RCS Alsace, Azur FM, Radio Dreyckland, Radio Judaica, Fréquence Verte, Arc en Ciel, Accent 4, Phare FM, Planète et Radio En Construction (REC)**...

Les syndicats représentatifs des radios associatives, le **Syndicat National des Radios Libres (SNRL)** et la **Confédération Nationale des Radios Associatives (CNRA)**, rappellent que ces radios regroupent près de 3 000 emplois directs à travers le pays. Leur mission de communication sociale et de proximité est plus que jamais cruciale à l'heure où la concentration des médias pose un réel problème démocratique. Elles jouent également un rôle important dans l'inclusion et l'éducation populaire.

Avec un cadre strict limitant les revenus publicitaires à 20 %, ces radios dépendent largement des subventions et des dons pour poursuivre leurs activités.

Les radios associatives sont des piliers de la pluralité des médias et de la liberté d'expression, des valeurs essentielles qu'il nous faut à tout prix préserver.

### **Le conseil municipal de Strasbourg :**

- exprime son soutien aux radios associatives locales,
- appelle l'ensemble des parlementaires à suivre la commission des affaires culturelles et rejeter ces coupes budgétaires,
- demande au gouvernement de revenir sur cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

#### **49 Motion présentée par les groupes 'Strasbourg écologiste et citoyenne' et 'Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire' - PLF2025 : Strasbourg debout contre l'austérité, pour la défense des services publics.**

Dans le cadre du projet de loi de finances actuellement débattu au Parlement, le Gouvernement propose un plan d'austérité de 60 milliards d'euros. Bien que 20 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires soient prévus, une coupe massive de 40 milliards d'euros dans les dépenses publiques de l'État, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale est annoncée.

Depuis 2017, les choix budgétaires successifs en faveur des plus aisés et des grandes entreprises cotées au CAC 40 ont entraîné une baisse massive des recettes publiques, estimée à 62 milliards d'euros en 2023, soit près d'un tiers du déficit prévisionnel pour 2024. La Cour des comptes alerte régulièrement sur l'érosion des recettes fiscales, appelle à réexaminer les niches fiscales inutiles estimées à 45 milliards d'euros, et à lutter contre la fraude fiscale évaluée entre 30 et 100 milliards d'euros par an.

Les collectivités territoriales disposent de finances saines, avec des budgets équilibrés et une dette stable. Les communes en particulier réalisent, à elles seules, près de 70 % de l'investissement public en France. La dette des collectivités, qui représente seulement 9 % de la dette nationale, est mobilisée pour répondre aux besoins sociaux, écologiques et citoyens. En rénovant ou en construisant des équipements scolaires, culturels, sportifs, pour la petite enfance, et en agissant pour l'amélioration du cadre de vie et le développement des mobilités actives, ces investissements contribuent aux services publics et génèrent par ailleurs des emplois locaux pour les entreprises du territoire.

La Cour des comptes alerte également sur le besoin d'investissements pour l'adaptation climatique. Les collectivités doivent conserver les moyens d'investir pour protéger leurs territoires et leurs populations.

À Strasbourg, cette austérité signifierait une réduction de plus de 14 millions d'euros, un montant significatif comparé aux budgets de nos services essentiels tels que la restauration scolaire (10,7 millions d'euros), la petite enfance (9 millions d'euros), les centres sociaux (12 millions d'euros) ou le sport (14 millions d'euros) ainsi que de nombreux autres services publics. Ces politiques et services publics de proximité sont essentiels à la cohésion sociale et au bien-être des habitants.

Ces coupes s'ajoutent à une baisse continue des dotations depuis 2010 et à la suppression progressive des impôts locaux, limitant les marges de manœuvre des collectivités tout en les contraignant à financer de nouvelles charges sans compensations. En imposant injustement

jusqu'à 10 milliards d'euros de coupes, le Gouvernement impose des efforts supérieurs aux baisses de dotations passées, avec des effets dévastateurs pour les services publics locaux.

Depuis 2010, les collectivités locales ont pourtant vu leurs marges de manœuvre budgétaires se réduire drastiquement en raison de la baisse continue des dotations de l'État (DGF) – 71 milliards d'euros - de la suppression progressive des leviers fiscaux dont elles disposaient, comme la taxe d'habitation, et de nouvelles charges imposées sans compensations financières adéquates. Ces pertes de ressources propres constituent une nouvelle étape de recentralisation des finances publiques.

Les collectivités font face à une multiplication de crises répétées qui ne feront que s'amplifier : réchauffement climatique, épuisement des ressources, coût de l'énergie élevé, émergence de risques géopolitiques, explosion des besoins sociaux... Pour relever ces défis, l'échelle des collectivités est la plus adaptée pour agir et proposer des solutions. Leurs budgets et leur pouvoir d'agir doivent être préservés et renforcés.

Confirmer ces mesures d'austérité reviendrait donc à les « mettre au pain sec » et risquerait de fragiliser, voire de faire disparaître les services publics de proximité, alimentant ainsi davantage le terreau populiste de l'extrême droite.

Les collectivités locales ne sont en rien responsables de la situation budgétaire nationale. Non seulement l'État leur fait supporter le poids du déficit, mais il les asphyxie profondément et délibérément.

Ainsi, le Conseil municipal de Strasbourg appelle le gouvernement à :

- renoncer au plan d'austérité et aux coupes budgétaires qui compromettent les services publics locaux ;
- préserver les recettes des collectivités territoriales par une refonte juste et équitable de la fiscalité locale ;
- accroître le soutien aux collectivités territoriales pour préserver et renforcer les services essentiels pour la population et permettre les investissements nécessaires à l'adaptation climatique ;
- engager, au niveau national, une réforme fiscale juste et équitable, incluant une augmentation des impôts sur les plus hauts revenus et les revenus du capital, ainsi qu'une réduction de la TVA et de la CSG pour alléger les charges des ménages les plus modestes.

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

**50 Motion présentée par Mme Céline GEISSMANN - Pour la création d'une zone de ' gratuité canopée ' pour que le parc de l'Orangerie demeure un lieu de partage et de vivre-ensemble pour toutes les Strasbourgeoises et tous les Strasbourgeois.**

*La question orale traitant du même sujet (point 58) et cette motion ont fait l'objet d'un débat groupé.*

Créé au XVIIe siècle, le parc de l'Orangerie est le plus ancien mais aussi le plus vaste parc

de Strasbourg. Avec plus de 25 hectares de verdure, le parc de l'Orangerie est l'un des poumons verts de la Ville. Lieu de rencontres, de balades mais aussi de pratiques sportives, ce parc est l'un des plus précieux patrimoines des Strasbourgeoises et des Strasbourgeois, particulièrement celles et ceux qui n'ont pas de patrimoine. Pavillon Joséphine, Buerehiesel, Temple de l'amour, nous avons tous des souvenirs par dizaines dans ce parc qui est l'un des symboles du vivre-ensemble, accessible à tous, gratuitement.

Gratuit, ce parc l'était jusqu'au 2 septembre dernier. Depuis, le stationnement en voirie est devenu payant dans tout le quartier de l'Orangerie. Une demi-journée de stationnement à proximité du parc coûte, à présent, 35 euros.

Ce parc, qui jusqu'alors était un lieu où se rencontraient toutes les Strasbourgeoises et tous les Strasbourgeois venus de tous les quartiers de la ville, n'est à présent accessible gratuitement qu'à ceux qui vivent à proximité.

Le parc de l'Orangerie est desservi par deux lignes de bus avec des arrêts proches et une ligne de tram avec un arrêt plus éloigné. Il n'est pourtant pas si simple d'y venir en transports en commun qui posent des questions en matière de temps de trajet et de praticité d'usage.

Le temps : de la mairie de quartier d'Hautepierre, place André Maurois, au parc de l'Orangerie, il y a environ dix minutes de trajet en voiture. Ce trajet prend une demi-heure en vélo, trois quarts d'heures en transports en commun – nécessitant d'emprunter au moins deux modes de transport différents - et plus d'une heure trente à pied. Les habitants du quartier d'Hautepierre venaient, pratiquement tous, en voiture à l'Orangerie. Ils utilisaient l'une des 734 places devenues payantes le 2 septembre dernier. A présent, s'ils restent quatre heures au parc, ils devront déboursier 10 euros, 35 euros s'ils restent cinq heures ou plus.

L'usage : l'utilisation du bus qui dessert au plus près le parc n'est pas facile pour les familles avec enfants qui se déplacent avec poussettes, landaus et accessoires de loisir, de pique-nique ou de sport. Pour les familles qui ne disposent pas d'abonnement, ce trajet peut, en outre, coûter, lui aussi, rapidement plus de dix euros. Il n'est pas aisé non plus pour les personnes à mobilité réduite qui se déplacent avec déambulateurs ou fauteuils roulants et qui sont nombreuses à fréquenter ce parc qui offre en cœur de ville un espace qui permet de passer de longs moments agréables.

Cette fréquentation est bénéfique pour l'activité économique qui est proposée dans le parc donc aux citoyens pour les services qui leur sont offerts. A ce titre, les difficultés que rencontre aujourd'hui le propriétaire des barques et des voitures sont révélatrices et doivent, aussi, être une alerte. La fermeture de cette activité serait dommageable à l'attractivité du parc.

Parce que le parc de l'Orangerie est un des derniers endroits accessibles à tous, où s'incarne le vivre-ensemble, le partage, un de ces lieux qui font société et dont nous avons tant besoin aujourd'hui ;

Parce que le parc de l'Orangerie est un des lieux importants pour les enfants et leurs familles ;

Parce que ce parc est un refuge pour de nombreux sportifs et qu'il revêt, dès lors, un caractère de santé publique ;

Parce qu'au sein du parc de l'Orangerie devrait ouvrir prochainement un parc animalier pédagogique qui invitera donc les visiteurs à passer plus de temps dans les jardins ;

Parce qu'il est, à ces titres, important que le parc demeure totalement gratuit ;

Nous proposons d'adopter un tarif de stationnement gratuit aux abords directs du parc de l'Orangerie, une « gratuité canopée » qui permettrait à toutes les Strasbourgeoises et tous les strasbourgeois de jouir de cet espace exceptionnel indépendamment de leur lieu d'habitation et de leurs revenus.

Nous proposons que cette gratuité canopée soit adoptée pour une période d'une année, et qu'il soit décidé à l'issue de cette année d'expérimentation soit une adaptation de la mesure si elle n'a pas répondu aux demandes des usagers du parc soit une généralisation de cette mesure aux abords de tous les parcs de la ville de Strasbourg.

<p><b>Rejeté. Pour : 13 voix – Contre : 42 voix – Abstention : 0 voix</b> (détails en annexe)</p>
---

## QUESTIONS ORALES

**51 Question orale présentée par Mme Catherine TRAUTMANN relative à fermeture du bureau de poste situé dans le Vieux Cronembourg.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**52 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ, M. Jean-Philippe MAURER et Mme Catherine TRAUTMANN - Écuries Gruber : la proposition de rachat par la collectivité est une occasion stratégique qu'il nous faut saisir !**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**53 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Face aux évolutions des pratiques des cyclistes, remettre à niveau les pistes existantes doit être une priorité pour assurer leur sécurité.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**54 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Madame la Maire, l'accessibilité doit devenir votre priorité !**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**55 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Retrouvons une ville apaisée !**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**56 Question orale présentée par Mme Pernelle RICHARDOT - Éclairage et Cafouillages....**

*La question orale traitant du même sujet (point 60) et cette question orale ont fait l'objet d'un débat groupé.*

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**57 Question orale présentée par Mme Pernelle RICHARDOT - Les artisans taxis strasbourgeois ont besoin de réponses claires et d'actes. À leurs côtés, nous les demandons.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**58 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Perte d'attractivité du parc de l'Orangerie.**

*Cette question orale a été traitée avec la motion inscrite au point 50.*

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**59 Question orale présentée par le groupe 'Union de la droite et du centre' - Annulation de l'édition 2025 de l'Industrie Magnifique, une perte considérable pour l'attractivité Strasbourgeoise.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**60 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER et Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH - Extinction de la cathédrale, "incident technique" ou véritable volonté politique ?**

*Cette question orale a été traitée avec la question orale inscrite au point 56.*

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**QUESTION D'ACTUALITE**

**61 Question d'actualité présentée par Mme Rebecca BREITMAN - Quelles actions à Strasbourg, capitale des droits de l'Homme, pour soutenir les femmes en Iran ?**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

La séance du Conseil est levée à 21h04.



Jeanne BARSEGHIAN

**Annexe au compte-rendu sommaire :**

- le détail des votes électroniques.

## ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 NOVEMBRE 2024

Détails des votes électroniques

**Conseil municipal du 04 novembre 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 1 à l'ordre du jour** : Décision modificative n°1 de la ville de Strasbourg et modification des autorisations de programme.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 44 voix + 3**

+ 3 voix : Mme Marie-Françoise HAMARD et Mme Marie-Dominique DREYSSE qui détenait la procuration de Mme Françoise SCHAETZEL ont rencontré un problème avec l'application de vote. Elles souhaitaient voter POUR.

**Contre : 15 voix**

**Abstention : 0 voix**

1. Décision modificative n°1 de la ville de Strasbourg et modification des autorisations de programme.

<b>Pour</b>  <b>44</b>
<b>Contre</b> <b>15</b>
<b>Abstention</b> <b>0</b>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

## Conseil municipal du 04 novembre 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 3 à l'ordre du jour :** Signature du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAI), porté par la Préfecture du Bas-Rhin, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 57 voix + 3**

+ 1 voix : M. Etienne GONDREXON a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

+ 2 voix : M. Jean-Philippe MAURER qui détenait la procuration de M. Pascal MANGIN a voté CONTRE. Ils souhaitaient voter POUR.

**Contre : 2 voix – 2**

- 2 voix : M. Jean-Philippe MAURER qui détenait la procuration de M. Pascal MANGIN a voté CONTRE. Ils souhaitaient voter POUR.

**Abstention : 0 voix**

3. Signature du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAI), porté par la Préfecture du Bas-Rhin, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe

**Conseil municipal du 04 novembre 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 4 à l'ordre du jour** : Convention territoriale globale 2024 - 2027 entre la Ville de Strasbourg et la Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 58 voix + 1**

+ 1 voix : M. Joël STEFFEN a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

4. Convention territoriale globale 2024 - 2027 entre la Ville de Strasbourg et la Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin.

<b>Pour</b>  <b>58</b>
<b>Contre</b> <b>0</b>
<b>Abstention</b> <b>0</b>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hल्लीya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 04 novembre 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 7 à l'ordre du jour** : Renouvellement des labellisations " Cités éducatives " et signature des conventions cadres triennales 2024-2026.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 58 voix + 2**

+ 2 voix : Mme Marie-Dominique DREYSSE qui détenait la procuration de Mme Françoise SCHAETZEL a rencontré un problème avec l'application de vote. Elles souhaitaient voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

7. Renouvellement des labellisations " Cités éducatives " et signature des conventions cadres triennales 2024-2026.

<b>Pour</b>  <b>58</b>
<b>Contre</b> <b>0</b>
<b>Abstention</b> <b>0</b>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 04 novembre 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 10 à l'ordre du jour** : Achat de Tiny houses dans le cadre de la politique d'hébergement des personnes à la rue : convention de mécénat.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 47 voix**

**Contre : 4 voix + 2**

+ 2 voix : M. Jean-Philippe MAURER qui détenait la procuration de M. Pascal MANGIN a rencontré un problème avec l'application de vote. Il souhaitaient voter CONTRE.

**Abstention : 8 voix**

10. Achat de Tiny houses dans le cadre de la politique d'hébergement des personnes à la rue : convention de mécénat.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre  
4

MEYER Isabelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Abstention  
8

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, RICHARDOT Anne-Pernelle

## Conseil municipal du 04 novembre 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 13 à l'ordre du jour :** Attribution de subventions à des associations de protection animale.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 45 voix + 4**

+ 4 voix : M. Salah KOUSSA qui détenait la procuration de M. Patrice SCHOEPFF et M. Benjamin SOULET qui détenait la procuration de M. Hervé POLESI ont rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitent voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

13. Attribution de subventions à des associations de protection animale.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, ROSNER-BLOCH Gabrielle, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Point 14.a. à l'ordre du jour :** Aide d'urgence pour le Liban \_ amendement proposé par Mme Catherine TRAUTMANN, co-signée par MM. Pierre JAKUBOWICZ et Nicolas MATT co-Présidents au nom du groupe « Centristes et Progressistes » et par Jean-Philippe VETTER au nom du groupe « Union de la Droite et du Centre ».

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 18 voix + 1 - 4**

+ 1 voix : Mme Isabelle MEYER a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.  
- 4 voix : Mmes Khadija BEN ANNOU et Marina LAFAY, et MM. Owusu TUFUOR et Germain MIGNOT ont voté POUR. Ils souhaitaient voter CONTRE.

**Contre : 32 voix + 6**

+ 1 voix : M. Adrien ARBEIT a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter CONTRE.  
+ 4 voix : Mmes Khadija BEN ANNOU et Marina LAFAY, et MM. Owusu TUFUOR et Germain MIGNOT ont voté POUR. Ils souhaitaient voter CONTRE.  
+ 1 : Mme Marie-Dominique DREYSSE qui détenait la procuration de Mme Françoise SCHAETZEL a rencontré un problème avec l'application de vote. Mme Françoise SCHAETZEL souhaitait voter CONTRE.

**Abstention : 0 voix**

14.a. Aide d'urgence pour le Liban \_ amendement proposé par Mme Catherine TRAUTMANN, co-signée par MM. Pierre JAKUBOWICZ et Nicolas MATT co-Présidents au nom du groupe « Centristes et Progressistes » et par Jean-Philippe VETTER au nom du groupe « Union de la Droite et du Centre »



BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BREITMAN Rebecca, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, LAFAY Marina, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VETTER Jean-Philippe

AGHA BABAEI Syamak, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LIBSIG Guillaume, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

**Conseil municipal du 04 novembre 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 14 à l'ordre du jour** : Aide d'urgence pour le Liban.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 58 voix + 4**

+ 4 voix : Mmes Céline GEISSMANN, Khadija BEN ANNOU et Christelle WIEDER, et M. Jean WERLEN ont rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitent voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

14. Aide d'urgence pour le Liban.

<b>Pour</b>  <b>58</b>
<b>Contre</b> <b>0</b>
<b>Abstention</b> <b>0</b>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

15. " Territoires adaptés au climat de demain " : renforcement de la stratégie et participation comme territoire démonstrateur à un programme innovant avec le Cerema.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 04 novembre 2021**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 20 à l'ordre du jour :** Deuxième programme de renouvellement urbain - Protocole de partenariat pour la plantation de deux micro-forêts urbaines en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 46 voix + 1**

+ 1 voix : Mme Christelle WIEDER a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

20. Deuxième programme de renouvellement urbain - Protocole de partenariat pour la plantation de deux micro-forêts urbaines en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 04 novembre 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 25 à l'ordre du jour** : Service des médiathèques : projet scientifique, culturel, éducatif et social (PSCES) et déclinaison organisationnelle.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 51 voix + 1**

+ 1 voix : Mme Khadija BEN ANNOU a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

25. Service des médiathèques : projet scientifique, culturel, éducatif et social (PSCES) et déclinaison organisationnelle.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

37. Création de sépultures naturelles et arborées dans les cimetières de Strasbourg et approbation d'une charte de gestion à caractère environnemental.

<b>Pour</b>  <b>59</b>
<b>Contre</b> <b>0</b>
<b>Abstention</b> <b>0</b>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

42. Avis de la ville de Strasbourg concernant des opérations immobilières menées par des associations culturelles.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas

45. Désignations de représentant·es de la ville de Strasbourg au sein de divers organismes.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 04 novembre 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 46 à l'ordre du jour** : Résolution présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ et Mme Jamila MAYIMA - Pour l'ouverture de nos cantines durant les vacances scolaires.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 11 voix - 2**

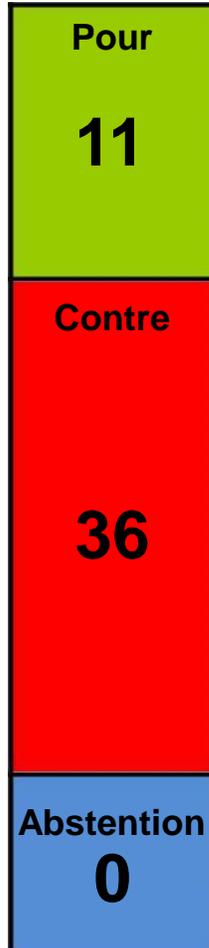
- 2 voix : M. Joris CASTIGLIONE qui détenait la procuration de M. Aurélien BONNAREL a voté POUR. Ils souhaitaient voter CONTRE.

**Contre : 36 voix + 2**

+ 2 voix : MM. Joris CASTIGLIONE et Aurélien BONNAREL a voté POUR. Ils souhaitaient voter CONTRE.

**Abstention : 0 voix**

46. Résolution présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ et Mme Jamila MAYIMA - Pour l'ouverture de nos cantines durant les vacances scolaires.



BARRIERE Caroline, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BROLLY Suzanne, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 04 novembre 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 47 à l'ordre du jour** : Résolution présentée par Mme Rebecca BREITMAN et M. Pierre JAKUBOWICZ - Strasbourg s'engage pour la santé mentale.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 11 voix + 2**

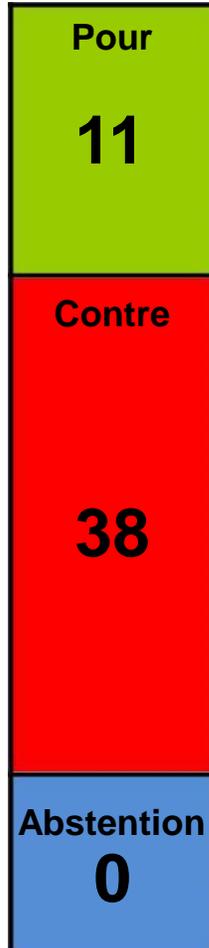
+ 2 voix : M. Jean-Philippe MAURER qui détenait la procuration de M. Pascal MANGIN a rencontré un problème avec l'application de vote. Il souhaitaient voter POUR.

**Contre : 38 voix + 2**

+ 2 voix : Mme Marie-Dominique DREYSSE qui détenait la procuration de Mme Françoise SCHAETZEL a rencontré un problème avec l'application de vote. Elles souhaitaient voter CONTRE.

**Abstention : 0 voix**

47. Résolution présentée par Mme Rebecca BREITMAN et M. Pierre JAKUBOWICZ - Strasbourg s'engage pour la santé mentale.



**BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe**

**ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline**

48. Motion présentée par le groupe 'Strasbourg écologiste et citoyenne' - Soutenir les radios associatives locales face aux coupes annoncées dans le projet de loi de Finances.

<b>Pour</b>  <b>53</b>
<b>Contre</b> <b>0</b>
<b>Abstention</b> <b>0</b>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

49. Motion présentée par les groupes 'Strasbourg écologiste et citoyenne' et 'Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire' - PLF2025 : Strasbourg debout contre l'austérité, pour la défense des services publics.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAEZEL Françoise, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 04 novembre 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 50 à l'ordre du jour :** Motion présentée par Mme Céline GEISSMANN - Pour la création d'une zone de ' gratuité canopée ' pour que le parc de l'Orangerie demeure un lieu de partage et de vivre-ensemble pour toutes les Strasbourgeoises et tous les Strasbourgeois.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 12 voix + 1**

+ 1 voix : Mme Anne-Pernelle RICHARDOT a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 42 voix**

**Abstention : 0 voix**

50. Motion présentée par Mme Céline GEISSMANN - Pour la création d'une zone de ' gratuité canopée ' pour que le parc de l'Orangerie demeure un lieu de partage et de vivre-ensemble pour toutes les Strasbourgeoises et tous les Strasbourgeois.



BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia